



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

COVID-19 / La Municipalité de Val-David donne un répit aux contribuables pour le paiement des taxes

Val-David, 27 mars 2020

Sensible à la précarité financière que peuvent vivre leurs citoyennes et citoyens en cette période difficile et éprouvante, le conseil municipal adoptait unanimement le 24 mars dernier des mesures financières qui leur donneront un répit.



Les principales mesures d'apaisement afin d'aider les citoyens dans cette crise sont :

- D'abolir les frais d'intérêt et pénalités de retard jusqu'au 21 mai 2020
- De reporter certaines échéances pour le paiement des taxes municipales
- De reporter la perception du droit de mutation immobilière

« Il faut plus que jamais être solidaires! Même si ces mesures auront un impact sur le budget municipal en diminuant les entrées d'argent, il faut aider nos résidents à surmonter cette crise sans précédent », explique la mairesse Kathy Poulin. « Dans cet esprit d'équité, nous comptons sur la collaboration des contribuables qui ne se trouvent pas dans une situation précaire et les invitons à payer leur dû selon les échéances prévues en début d'année ».

Nouvelles échéances des taxes municipales pour l'année 2020

2^e versement : jeudi 23 avril **reporté au 21 mai**

3^e versement : jeudi 25 juin **reporté au 16 juillet**

4^e versement : jeudi 20 août **reporté au 11 septembre**

5^e versement : jeudi 22 octobre **reporté au 5 novembre**

6^e versement : jeudi 17 décembre **statu quo**

Intérêts et frais de retard

Les taux d'intérêt et les frais de retard imposés sur les comptes en souffrance sont gelés à 0 % du 25 mars au 21 mai 2020.

Chèques postdatés déjà transmis à la Municipalité

La Municipalité assurera les suivis pour que tous les chèques postdatés reçus soient encaissés à la nouvelle date d'échéance. Les citoyens n'ont aucune démarche à faire à cet égard.

Pour permettre à la Municipalité d'encaisser les chèques à la date indiquée initialement, les citoyens sont invités à contacter le Service de la taxation de la Municipalité au 819 324-5678, poste 4224 ou par courriel à taxation@valdavid.com.

Mode de paiement à privilégier

À la lumière des directives gouvernementales demandant de réduire les déplacements, la Municipalité rappelle que son comptoir de service est fermé jusqu'à nouvel ordre et invite ses citoyens à faire des paiements électroniques ou à envoyer leurs chèques par la poste.

Droit de mutation

Pour les transactions immobilières, la facture de droit de mutation sera envoyée plus tard dans l'année.

Bravo et merci!

L'entraide, la bienveillance et la responsabilisation de chacun sont fondamentales pour surmonter cette crise. Le conseil municipal tient à remercier sincèrement tous les citoyens, les bénévoles, les intervenants et les employés municipaux pour leurs efforts conjugués.